

Conseil municipal du jeudi 11 avril 2024

Procès-verbal de la réunion

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, PAYANT Laurent, SIMON Karen, VINCENT Pauline, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry
- **Etait absent** : Monsieur Cédric MICHAUD, qui a donné procuration à Monsieur Dominique BOUILLER.
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA CCVAI PAR MADAME CORINNE GAYTE, DIRECTRICE DES SERVICES

Madame Corinne GAYTE donne connaissance du rapport d'activité de l'année 2023 de chacun des services : le Relais Petite enfance, la crèche Les Champilous, l'accueil de loisirs ados, l'accueil de loisirs Les Farfadets, la zone d'activité des Grandes Terres, l'espace France services, l'agence postale intercommunale, la cuisine centrale, les maisons de santé de St Germai Laval et de St Martin la Sauveté, la déchetterie, ...
32 agents (8 titulaires, 24 contractuels) composent l'ensemble du personnel.

2 exemplaires de ce rapport sont laissés en mairie à la disposition des personnes intéressées.

Madame GAYTE rappelle que les associations ont la possibilité de communiquer les dates des manifestations qu'elles organisent en allant sur le site de Roannais Tourisme ; elle indique que la CCVAI organisera « la rentrée des associations » le samedi 07 septembre 2024 à ST GERMAIN LAVAL.

Le bulletin intercommunal 2024 sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres début juin.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DES DEVIS DU PROJET « AMENAGEMENT DU BOURG ».

Subventions obtenues : 19 014 € : 11 884 € du CD42 et 7 130 € de la Région, sur une dépense subventionnable de 28 523 € TTC €

Facture réglée en 2023 :

. Aménagement de la boîte à lire : Bonnemaison Travaux 3 776,65 € Reste à payer : 1 336,80 € (pas de TVA)
. Toilettes publiques : Sauveur SARL 2 782,80 € TTC



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Factures à régler en 2024 :

. Remplacement du plateau de la bascule : Gay Adrien	2 690,00 € (pas de TVA)
. Toilettes publiques : Entrep LASSAIGNE devis	Raccordement aux réseaux Electricité Plomberie Moellons, sable,

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ECOLES DU RPI

Monsieur le Maire expose que le Sou des Ecoles du RPI organise un voyage scolaire les 6 et 7 mai prochains pour les élèves des classes de SOUTERNON et de GREZOLLES.

Il donne connaissance du bilan financier transmis par le Sou des Ecoles et propose qu'une subvention exceptionnelle de 300 € soit accordée (les communes de ST Julien d'Oddes et de Grézolles verseront la même somme).

Les membres du Conseil municipal donne leur accord pour le versement de cette subvention exceptionnelle de 300 €.

Ecole : la fête de fin d'année scolaire se tiendra le vendredi 28 juin à la salle des fêtes de Souternon.

VOTE DES CFU 2023 ET DES BP 2024 DES BUDGETS SPANC – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET COMMUNE

Le CFU remplace le Compte de Gestion établi par la Trésorerie et le Compte Administratif établi par le Maire

- **SPANC**

CFU 2023 : Il fait apparaître un excédent de 501,50 € en section de fonctionnement. Il n'y a pas de section d'investissement. Le CFU est adopté à 10 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote.

Le résultat de fonctionnement, soit 501,50 € sera repris en recettes au c/002 du BP 2024.

BP 2024 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2 000 €. Il est adopté à l'unanimité.

- **Assainissement collectif**

CFU 2023 : Il fait apparaître un excédent de 4 549,21 € en section de fonctionnement et un excédent de 25 224,91 € en section d'investissement. Ce CFU est adopté à 10 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote.

Le résultat de fonctionnement, soit 4 549,21 €, sera repris en recettes au c/002 du BP 2024. Le résultat d'investissement, soit 25 224,91 € sera repris en recettes au c/001 du BP 2024.

BP 2024 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 224,15 € en section de fonctionnement et à 33 602,05 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- **Commune**

CFU 2023 : Il fait apparaître un excédent de 70 878,93 € en section de fonctionnement et un déficit de 27 885,10 € en section d'investissement. Ce CFU est adopté à 10 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote.

Le résultat de fonctionnement, soit 70 878,93 €, sera repris en recettes au c/002 : + 27 826,83 € et au c/1068 : + 42 962,10 € du BP 2024.

Le résultat d'investissement, soit - 27 885,10 €, sera repris en dépenses au c/001 du BP 2024.

BP 2024 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 261 261,83 € en section de fonctionnement et à 281 502,67 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

. La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu le mercredi 8 mai à 10 H à SOUTERNON et à 11 H à GREZOLLES.

. Elections européennes du dimanche 9 juin 2024 : Le bureau de vote sera ouvert de 8 H à 18 H ; le tour de garde est organisé.

. Aménagement de la boîte à lire et remplacement du plateau de la bascule : les artisans interviendront avant la fin du mois d'avril.

. Adressage : la certification des adresses doit être faite avant le 1^{er} juin 2024 ce qui représente un travail important.

. Les poteaux à incendie ont été contrôlés et débourbés par la SAUR.

. Mr Michel BADAUD propose que des cimaises soient installées dans la salle des mariages pour pouvoir y accrocher des photos, tableaux, documents ... lors de diverses manifestations.

- La buse contenant des fleurs, située devant la salle des fêtes, a été déplacée et dégradée. Mr Dominique BOUILLER la remettra en place.
- Désherbage : du produit a été commandé. L'agent communal s'en servira dans les parties goudronnées du bourg.
- Le portail du local près du cimetière est fortement dégradé et demande quelques réparations. Mr Cédric MICHAUD se charge de cette opération.
- Dans le cadre de REMOCRA, le SDIS demande que les buses à incendie soient repeintes. Mr Yves GAUDARD est chargé de ce travail.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- WC publics : Mr Yves DAVAL réalise le travail de maçonnerie. L'entreprise LASSAIGNE a transmis un devis de 6588 € TTC pour le raccordement aux réseaux, l'aménagement des abords et de l'accès handicapé.
- Ecole : Le bouchage des trous dans les murs de la cour sera effectué pendant les prochaines vacances.
- L'entreprise SAUVEUR est intervenue afin de nettoyer les cheneaux de l'église et de l'école suite à des infiltrations d'eau.
- La CCVAI a signalé que le camion poubelles ne pouvaient pas manœuvrer Impasse de la Sapine à cause des gravillons, gore et tuiles qui y sont déposés.
- De la peinture devra être refaite à l'extérieur de la salle des fêtes (parties métalliques, portes, ...)
- Chemin de Boisseret : l'entreprise BORDELET réparera les malfaçons et sera remboursé directement par son assurance.
- Aménagement de la boîte à lire et remplacement du plateau de la bascule : les artisans qui doivent intervenir sont relancés régulièrement.

QUESTIONS DIVERSES

. Dans le cadre d'un programme de prévention au niveau national, 8 pièges à frelons asiatiques ont été fournis par le Département, le GDS et la Chambre d'Agriculture. Ils ont été distribués aux conseillers municipaux qui les installeront dans différents lieux de la commune. Un comptage devra être réalisé périodiquement.

. Le plan vigipirate étant à son maximum, il y a nécessité de mettre en place les mesures adéquates pour l'école et lors des manifestations publiques.

La séance est levée à 22 heures.

